

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ
CSQ

Jun 2014

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'AREQ pour le triennat 2014-2017 ont tenu leur première rencontre, les 16 et 17 juin. Parmi les quinze membres du CA, on compte quatre nouvelles personnes présidentes régionales et deux nouvelles membres au conseil exécutif.

Avant d'entreprendre leurs travaux, les membres du CA ont assisté à une formation sur les rôles et responsabilités tant du conseil exécutif (CE) que du conseil d'administration (CA). Ils ont ensuite tenu leurs premiers échanges officiels, notamment à propos des suites à donner au 45^e Congrès de l'AREQ, qui a eu lieu au début du mois. La prochaine rencontre du CA est prévue en septembre.



Rappelons que le conseil d'administration de l'AREQ se compose des cinq membres du conseil exécutif et des dix conseillères ou conseillers qui ont été élus à la présidence de chaque région. Le CA a notamment pour responsabilités de mettre en application les décisions du Congrès et d'adopter la façon de réaliser le plan d'action de l'Association.

Les membres du CA 2014-2017 de l'AREQ sont :

- Pierre-Paul Côté**, président
- Michel A. Gagnon**, 1^{er} vice-président
- Claire Bélanger**, 2^e vice-présidente
- Nicole Patry-Lisée**, trésorière
- Nicole Gagnon**, secrétaire
- Monique Blais**, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les Îles–Côte-Nord (01)
- Francine Tremblay**, Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)
- Pierrette Simoneau**, Québec–Chaudière–Appalaches (03)
- Mariette Gélinas**, Cœur et Centre-du-Québec (04)
- Fernand Grenier**, Estrie (05)
- Micheline Jourdain**, Île de Montréal (06)
- Michel Tessier**, Outaouais (07)
- Aline Castonguay**, Abitibi-Témiscamingue (08)
- Christiane Potvin-Lapalme**, Montérégie (09)
- Mireille Ménard**, Laval–Laurentides–Lanaudière (10)

Dans ce numéro :

Conseil d'administration 2014-2017	1
Recours collectif	2
Des nouvelles de nos élus	3
Fractionnement du revenu	4
En kiosque en juillet!	5
Habitudes de vie, poids et vie sociale	6
Remboursement de frais par SSQ	6
Nos comités à pied d'œuvre	7
Photos du 45 ^e Congrès	7
L'AREQ honorée	8
Bon été!	8

Exiger un paiement pour des médicaments lors d'une consultation médicale : une pratique légale?

Vous est-il déjà arrivé de devoir payer pour des médicaments utilisés par un médecin lors d'une consultation? Peut-être vous êtes-vous alors demandé si cette pratique était légale?

Le 15 mai dernier, monsieur Philippe Léveillé, un ingénieur de la région de Montréal, a déposé une requête à la Cour supérieure¹ en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre les médecins et les cliniques médicales qui pratiquent une surfacturation. Celle-ci prend la forme de frais facturés pour des médicaments et des agents anesthésiques utilisés lors de consultations médicales.

La situation dénoncée est la suivante : les différentes fédérations médicales signent des ententes avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans lesquelles les tarifs versés aux médecins pour leurs services sont fixés. Certains médecins sont insatisfaits de ces tarifs. Plutôt que de les renégocier, des médecins facturent aux patients les médicaments et les agents anesthésiques qu'ils utilisent lors de consultations médicales. De surcroît, afin d'augmenter leur revenu ou celui de la clinique médicale où ils travaillent, ils chargent des coûts largement disproportionnés pour les médicaments qu'ils utilisent. Pourtant, les ententes signées entre les médecins et le MSSS prévoient que seul le coût réel des médicaments peut être chargé aux patients. Certains médecins pratiquent donc une forme de double facturation ou surfacturation auprès de leurs patients et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le recours collectif intenté vise d'abord à rétablir une véritable gratuité de tous les soins médicalement requis afin d'en assurer une accessibilité universelle. Un remboursement des frais encourus et le versement de dommages sont également réclamés.

Si vous croyez être concerné par cette situation, il est possible de vous inscrire à ce recours collectif jusqu'à la fin du mois d'août. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante : www.surfacturation.ca. Les personnes qui s'inscrivent à ce recours n'auront aucuns frais à déboursier et leur identité devrait être protégée.

De plus, pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le cabinet d'avocats qui défend ce recours collectif à l'adresse courriel suivante : info@surfacturation.ca. Vous pouvez également contacter l'AREQ à l'adresse qui suit areq.fraisaccessoires@csq.qc.net.

¹ Monsieur Léveillé sera représenté par le cabinet Grenier Verbauwhe Avocats qui a remporté le recours collectif relatif au Lucentis, un médicament utilisé dans les cas de dégénérescence maculaire.



Des nouvelles de nos élus... du Parlement



Les travaux de la 41^e législature de l'Assemblée nationale ont débuté le 20 mai dernier. La session a toutefois été de courte durée, car l'Assemblée a ajourné ses travaux le 13 juin. Le nouveau gouvernement a tout de même eu le temps de prononcer un discours inaugural, durant lequel il a énoncé ses priorités, et a déposé un budget.



Le gouvernement a également rappelé le projet de loi 52 sur les soins de fin de vie à l'étape législative où il était avant la tenue des élections. Le projet de loi 52 a été adopté le 5 juin et sanctionné le 10 juin. Lors du vote, 94 députés se sont prononcés en faveur du projet de loi, tandis que 22 députés (tous libéraux) s'y sont opposés. L'AREQ a salué son adoption, en conformité avec ses positions antérieures sur la question.

Le gouvernement a par ailleurs déposé une demi-douzaine de projets de loi avant l'ajournement. Le plus médiatisé et le plus contesté concerne les régimes de retraite municipaux. Enfin, Québec solidaire a déposé un projet de loi pour protéger les droits des locataires âgés. Fait rare, le gouvernement a appelé pour étude ce projet de loi.

Études en commission

Étonnamment, l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale (au salon bleu) ne sonne pas pour autant la récréation pour nos élus. En effet, les députés poursuivent actuellement l'étude des crédits des ministères et organismes en commission parlementaire (notamment au salon rouge). Environ 200 heures seront consacrées à cet exercice. Il est à noter qu'à la fin de l'étude des crédits, l'Assemblée nationale devra être rappelée en séance extraordinaire, sans doute en juillet, pour l'adoption des crédits.

L'Assemblée nationale reprendra ses travaux le 16 septembre.

L'AREQ sur la place publique

20 mai 2014

Rentrée parlementaire : oui à la dignité, non à l'austérité

28 mai 2014

L'AREQ salue l'initiative de Québec solidaire pour protéger les droits des locataires âgés

5 juin 2014

Budget 2014-2015 : les personnes âgées loin d'être gagnantes!

6 juin 2014

L'AREQ salue l'adoption du projet de loi 52 sur les soins de fin de vie

6 juin 2014

Pierre-Paul Côté réélu à la présidence de l'AREQ

12 juin 2014

Commission sur la fiscalité : l'AREQ demande l'abandon d'une mesure du dernier budget qui pénalise lourdement des personnes retraitées

Vous pouvez également lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.qc.net.

Fractionnement du revenu : perte pour des milliers de membres de l'AREQ



Une mesure fiscale qui pénalisera lourdement des milliers de personnes retraitées est passée inaperçue dans le budget Leitaou. En effet, le gouvernement a annoncé, dans le *Discours sur le budget 2014-2015*, que « l'âge d'admissibilité au fractionnement du revenu entre conjoints sera dorénavant établi à 65 ans à l'égard de toutes les sources de revenu de retraite ». Cette décision touchera environ 85 000 ménages, dont 10 000 membres de l'AREQ. Elle permettra au gouvernement de récupérer plus de 50 M\$ par année en rentrées fiscales.

Actuellement, une personne qui prend sa retraite peut fractionner son revenu provenant d'un régime de pension agréé (RREGOP, RRE, régime complémentaire privé, etc.) pour en transférer une partie à sa conjointe ou à son conjoint ayant un revenu plus bas, lui permettant ainsi de réduire le montant d'impôt à payer sur ses revenus. (Eh oui! Contrairement à ce que certains croient, les personnes retraitées en paient des impôts!) Or, le ministre des Finances juge cette mesure « inéquitable » et a décidé d'en priver toute personne avant l'âge de 65 ans.

Réaction de l'AREQ

[Dans sa réaction](#) au budget, l'AREQ a vivement dénoncé cette décision. Puis, dans la foulée du lancement de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise, notre Association a carrément [demandé au gouvernement de revenir sur sa décision](#).

« Dans un contexte où leurs revenus stagnent et le coût de la vie augmente sans cesse, des milliers de personnes retraitées seront privées de sommes nécessaires pour assurer la protection de leur pouvoir d'achat. Aussi, on ne comprend tout simplement pas pourquoi les personnes retraitées sont ciblées. Nous demandons donc au gouvernement de revenir sur sa décision. Celle-ci est d'autant plus surprenante que la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise n'a même pas encore entrepris ses travaux », a rappelé le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Perte financière importante

Étonnamment, le gouvernement semble ne pas réaliser que certaines travailleuses et certains travailleurs se voient pratiquement forcés de prendre leur retraite plus tôt que 65 ans, par exemple à 60, 62 ou 63 ans. Et puis, ceux qui le font par choix en ont tout à fait le droit et ne méritent pas d'être pénalisés pour ce choix.



... suite à la page 5

Le Focus

Voici quatre exemples de pertes, selon le revenu de la personne ayant un régime de pension agréé, mais aussi selon le revenu de la personne conjointe.

Revenus d'un couple	Contribution annuelle supplémentaire (provincial)
Revenu de retraite de 40 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 0 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 40 000 \$)	428 \$
Revenu de retraite de 50 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 0 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 50 000 \$)	686 \$
Revenu de retraite de 40 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 15 000 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 55 000 \$)	207 \$
Revenu de retraite de 50 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 20 000 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 70 000 \$)	356 \$

Intervention à l'Assemblée nationale

La sortie publique de l'AREQ a trouvé écho jusqu'à l'Assemblée nationale. En effet, le 11 juin, la députée de Duplessis et porte-parole de l'opposition officielle pour les aînés, Lorraine Richard, a questionné le ministre des Finances concernant l'abolition du fractionnement du revenu pour les 60 à 64 ans. Le ministre des Finances a répété qu'il s'agit, selon lui, d'une question d'équité et que « tout le monde doit faire sa part ».

On peut visionner l'échange ici : <http://www.youtube.com/watch?v=e4YYtHezVO4&feature=youtu.be>

La question pourrait de nouveau être abordée lors de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale, puis dans le cadre des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

En kiosque en juillet!

L'édition estivale du magazine *Quoi de neuf* sera acheminée aux membres au début du mois de juillet. Le dossier de ce numéro, « Pour vieillir heureux », a été rédigé par le professeur Léandre Bouffard, de l'Université de Sherbrooke.

Ce numéro contient exceptionnellement les comptes rendus de deux grandes instances nationales, d'abord le dernier conseil national du triennat 2011-2014 qui a eu lieu au printemps, puis le 45^e Congrès de l'AREQ qui a eu lieu en juin. Les trois axes et les champs d'application des grandes orientations de l'AREQ y sont présentés.

Par ailleurs, on y publie le dernier texte d'une série de quatre à propos du projet SIRA Santé. Enfin, le numéro, qui compte 56 pages, présente deux portraits, celui d'un combattant de la justice sociale, Viateur Dupont, et celui du pèlerin quêteux, André Doucet.

Enfin, le magazine contient les habituelles chroniques sur l'action sociopolitique, la condition des femmes, la condition des hommes et l'environnement.



Habitudes de vie, poids et vie sociale



Une **étude** de l'Institut national de santé publique (INSPQ) sur les habitudes de vie chez les personnes âgées trace un portrait intéressant.

L'étude met en lumière certains facteurs ou comportements liés à la santé des aînés québécois âgés de 65 ans et plus vivant à domicile. À partir des données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) – Vieillesse en santé 2008-2009, cette étude analyse l'alimentation, l'activité physique, le poids corporel, le tabagisme, la consommation d'alcool ainsi que la participation sociale chez les aînés. Un indice cumulatif a été créé, regroupant cinq habitudes de vie des aînés québécois.

L'étude démontre que la majorité des Québécois âgés de 65 ans et plus cumulent trois ou quatre facteurs favorables à la santé. L'étude révèle aussi que la fréquence de la participation sociale chez les aînés varie selon la forme d'activité et que celle qui est la plus souvent déclarée est une activité faite en famille ou avec des amis.

Enfin, chacune des thématiques de l'étude est décrite selon diverses caractéristiques socioéconomiques, la perception de l'état de santé physique et mentale ainsi que la santé fonctionnelle des aînés.

Critères de reconnaissance d'une association de professionnels en soins de santé (SSQ)

Dans l'édition de février 2014, nous vous avons avisés que SSQ Groupe financier avait mis de l'avant des critères de reconnaissance des associations de professionnels en soins de santé (massothérapeutes, ostéopathes, physiothérapeutes, etc.) afin de se prémunir contre la hausse des coûts liés aux demandes et aux pratiques non conformes.

En effet, des vérifications de reconnaissance d'associations professionnelles sont effectuées couramment par la plupart des assureurs et lorsqu'une association ne rencontre pas les normes d'excellence encadrant la reconnaissance d'une association professionnelle, SSQ peut décider de ne plus rembourser les frais engagés pour des services prodigués par les professionnels étant membres uniquement de cette association.

Pour connaître les critères de reconnaissance d'une association de professionnels en soins de santé, consultez la [liste](#) rendue publique par SSQ.



Nos comités à pied d'œuvre

Deux rencontres de comité se sont tenues récemment dont voici les résumés.

Comité national de la condition des hommes (1^{er} mai) : Les membres du comité ont effectué un retour sur la rencontre des personnes responsables régionales de la condition des hommes du 25 février, qui a fait l'objet d'une conférence de M. François Déry sous le thème « **Aide au masculin : comment être un modèle positif peut aider les hommes?** » De plus, ils ont fait le bilan du dernier triennat. Ainsi, le comité a révisé les **31 priorités** qui avaient été adoptées en début de triennat et les actions qui ont été posées par la suite afin de réaliser le plan d'action.

Malgré le nombre élevé de priorités, la grande majorité ont été abordées par au moins une action du comité, directement ou indirectement, lors du triennat. Par ailleurs, les membres du comité se sont penchés sur la Journée internationale des hommes 2014, qui aura lieu le 19 novembre. Encore cette année, l'AREQ distribuera dans les régions et les secteurs, des affiches dont le visuel et la thématique sont en cours d'élaboration.

Comité national de l'environnement et du développement durable (13 mai) : Les membres du comité ont discuté de la rencontre des personnes responsables régionales du 26 février. À cette occasion, deux conférences avaient été organisées, la première, plus factuelle et plus dense, sur la **Stratégie nationale de mobilité durable**, la seconde, sur le même sujet mais plus subjective intitulée « Québec à l'heure des solutions? ». Cette formule a été appréciée. Les membres du Comité ont pu utiliser le contenu pour alimenter des discussions dans leurs régions respectives.

Par ailleurs, les membres ont examiné chacune des **17 priorités** qui avaient été fixées en début de triennat, et les actions qui ont été posées pour rencontrer chacune de ces priorités. Enfin, il a été question de sujets divers, notamment la dernière session nationale EVB qui a eu lieu les 16 et 17 avril, la Foire de l'environnement et de l'écohabitat qui se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2014, à Montréal, et l'entente de libre-échange avec l'Europe qui se dessine.

Photos du 45^e Congrès

Les personnes déléguées au dernier Congrès de l'AREQ l'auront assurément remarqué : l'AREQ a retenu les services de *Cosmos Image* pour immortaliser l'événement, de même que pour « tirer le portrait » des membres des conseils exécutifs régionaux.

Les personnes présidentes de régions et de secteurs recevront au courant de l'été un courriel les informant de la marche à suivre pour les consulter ou les télécharger. Un lien sera également déposé dans l'Extranet de l'AREQ. Ces photos pourront être reproduites dans vos bulletins d'information sectoriels, vos sites Internet et vos autres outils de communication.



L'AREQ honorée

L'AREQ a récemment été honorée dans le cadre des prix Les Pléiades 2014, décernés par la Chambre de commerce de Lévis. La directrice adjointe de l'AREQ, Annie Brochu, a reçu au nom de notre association le prix « Réseau Congrès Lévis ». Cette distinction nous a été décernée à la suite de la tenue du Conseil national de mars 2013 à Lévis.

La qualité de notre organisation et bien sûr la qualité de la participation de nos élus sont une fois de plus soulignés!



Vous consultez la dernière édition du bulletin *Le Focus* avant l'ajournement des vacances d'été. Le prochain numéro sera publié en septembre.

D'ici là, nous souhaitons à tous les membres de l'AREQ un été rempli de soleil et de plaisirs, petits et grands!

Profitez bien de cette pause méritée, car l'automne s'annonce chaud, avec l'adoption du plan d'action de l'Association, la formation de nouveaux comités nationaux et la participation aux grands débats sociaux qui ne manqueront pas de surgir ou de ressurgir!

Bon été!



Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Dominic Provost](#)

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Johanne Freire
Ginette Plamondon

Relecture
Lucie Archambault
Martine Faguy

